

# Gains et gains partiels de la relève 2023-2024

## TERRES EN FRICHES



Dans les proposition incontournables du gouvernement dans les démarches de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles tenue en 2023-2024, il a été annoncé qu'il y aurait une augmentation des moyens d'intervention des organisations municipales pour favoriser l'utilisation agricole du territoire.

## FINANCEMENT



Lors des dernières élections, la Coalition avenir Québec (CAQ) s'est engagée à mettre en place ce genre de prêts. Les modalités du 50 millions annoncé dans le budget 2024 sont encore inconnues, mais pourraient répondre à cette demande.



Reconnaissance des acquis en DEP végétal et DEP animal dans les Annexes de la FADQ.



Bonification des études des dossiers scolaire dans l'analyse de dossier à la FADQ qui reconnaît maintenant les crédits fait en production végétale et animale dans tous les types de projets agricoles.

## ÉQUITÉ DANS LES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS



Bien que plusieurs gains aient été fait pour l'équité dans les transferts intergénérationnels en 2021 et 2023 et qu'à compter du 25 juin 2024, augmentation de la déduction pour gain en capital à 1,25 M\$, la relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe d'un million à deux millions lors de la vente à une relève agricole. Aussi, elle demande d'adapter les critères d'exonération afin de les assouplir et de concorder avec ceux du Canada.